

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]

Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers Université de Poitiers

[#]

Transfert de dossier

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE POUR LA 1ÈRE FOIS À L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Il vous faut obligatoirement compléter et faire signer [la fiche de transfert à télécharger](#) [PDF - 805 Ko] [http://iriaf.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/20170425-demande-autorisation-transfert-arrivee-up-iriaf-2017-2018_1499066648137-] (bien mentionner le n° INE), puis la retourner avant le 30 septembre(date de clôture des inscriptions) à :

IRIAF - Service Scolarité
Pôle Universitaire de Niort
11 rue Archimède
79000 NIORT

Si votre admission à l'IRIAF est acceptée, il vous faudra demander le transfert de votre dossier universitaire auprès de votre Université d'origine.

VOUS SOUHAITEZ POURSUIVRE VOS ÉTUDES DANS UN AUTRE UFR/INSTITUT

Pour vous inscrire dans une autre UFR/Institut de l'Université de Poitiers, vous n'avez pas à faire transférer votre dossier. Veuillez prendre contact avec le service de scolarité de l'UFR/Institut d'accueil pour les modalités d'inscription.

Pour vous inscrire dans une autre Université, vous devez vous renseigner auprès de l'Université d'accueil sur les modalités d'inscription. Après avis favorable de celle-ci, vous devrez faire [la demande de transfert](#) [PDF - 482 Ko] [http://iriaf.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/demande-autorisation-transfert-depart-iriaf-2016-2017_1467040764311-pdf?INLINE=F.] de votre dossier universitaire auprès du secrétariat de l'IRIAF.

Pour les étudiants ajournés à la 1ère session,le transfert ne sera effectué qu'après les résultats de la 2ème session.

Pour tout renseignement complémentaire

Service scolarité

Fabienne BABIN

05 49 24 64 59

Poser ma question par mail [

<http://iriaf.univ-poitiers.fr/rubrique-de-pages-cachees/mail-scolarite-iriaf-821921.kjsp?RH=1361313082410>]

